

Direction générale citoyenneté

Direction sports, mer et littoral

Service nautisme, mer et littoral

Affaire suivie par :

Yann LE PETIT et Camille

JOSEPH

Tel. 06 82 40 21 56

06 03 11 32 56

CONVENTION DE PARTENARIAT LOCAL DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE L'ARRIVEE OFFICIELLE DE LA SOLITAIRE DU FIGARO EN 2023 A PIRIAC-SUR-MER

Entre

Le **Département de Loire-Atlantique** sis Hôtel du Département de Loire-Atlantique au 3 quai Ceineray à Nantes

Représenté par son Président, Monsieur Michel MENARD, dûment autorisé par une délibération de la Commission permanente en date du 23 juin 2022,

ci-après désigné « **le Département** » d'une part,

Et

La ville de Piriac-sur-Mer sise Hôtel de Ville de Piriac-sur-Mer, 3, rue du calvaire à Piriac-sur-Mer

Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude RIBAUT, dûment autorisé

ci-après dénommée « **la Ville** » d'autre part,

Et

La **Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande – Atlantique**, sise 3 Avenue des Noëllés à La Baule Escoublac

Représentée par son Président, Monsieur Nicolas CRIAUD, dûment autorisé

ci-après dénommée « **Cap Atlantique** » d'autre part,

Et

La société **Loire Atlantique Nautisme**, sise 16 quai Ernest Renaud à Nantes

Représentée par Monsieur Emmanuel JAHAN, son Directeur, d'autre part,

ci- après dénommée « **LAN** » d'autre part,

Et

Le **syndicat mixte** « Les ports mixtes de Loire-Atlantique » sis 4 Esplanade Anna Marly à Saint Nazaire

Représenté par sa Présidente, Madame Lydia MEIGNEN, dûment autorisée

ci-après dénommé « **le Syndicat** » d'autre part,

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



ID : 044-200091007-20230630-2023_6_5_2-DE

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** »,

PRÉAMBULE

Considérant la signature de la convention de partenariat du Département de Loire-Atlantique avec OC Sport Pen Duick pour la période 2023-2026 qui officialise le Département comme partenaire majeur institutionnel et l'engage en tant qu'organisateur local à coordonner le partenariat local pour chaque édition annuelle,

Et après avoir exposé ce qui suit,

La Loire-Atlantique est une terre maritime par excellence et promeut le nautisme comme l'un des vecteurs de développement de son territoire. Territoire sportif, avec plus de 400 000 licencié.e.s et plus de 3 250 clubs sportifs, la Loire-Atlantique est un lieu privilégié pour la pratique des sports nautiques. Le Département entend affirmer son rôle d'animateur et de coordinateur des acteur.ice.s départementaux.ales du nautisme. Il promeut les nombreux sites de pratique existants, il soutient les clubs de haut-niveau et participe activement au financement des investissements en matériels des clubs nautiques et contribue à l'éducation et la formation des jeunes ainsi que des publics éloignés des pratiques sportives, en dispensant des initiations dans de nombreuses disciplines nautiques.

Considérant le rôle des manifestations sportives qui participent à la dynamique des territoires du département ainsi que le potentiel et le savoir-faire des acteur.ice.s locaux.ales en matière nautique et portuaire, le Département soutient depuis de nombreuses années les projets sportifs nautiques et notamment les grands événements nautiques qui se déroulent en Loire-Atlantique.

Le Département de Loire-Atlantique a fait le choix de renforcer son soutien aux grands événements sportifs de course au large français en devenant partenaire majeur institutionnel de la Solitaire du Figaro jusqu'en 2026.

Après avoir accueilli en Loire Atlantique le Grand Départ et l'Arrivée Officielle de la course sur les éditions 2021 et 2022, le Département, en tant que partenaire majeur institutionnel d'OC Sport Pen Duick et organisateur local confirme son engagement, en lien avec ses partenaires locaux :

- Inscrire dans la durée l'alliance entre la Solitaire du Figaro et la Loire-Atlantique et ouvrir un nouveau chapitre de la course dans son ancrage territorial ;
- Affirmer la dimension maritime de la Loire-Atlantique ;
- Valoriser la diversité des ports de la Loire-Atlantique par l'accueil d'étapes majeures de la course ;
- Contribuer ensemble à faire de la Solitaire du Figaro le « laboratoire » de la course au large éco-responsable.

Dans ce cadre et pour la période 2023-2026, le partenariat solide construit entre le Département de Loire-Atlantique et OC Sport Pen Duick prévoit désormais : l'accueil d'une étape (Grand Départ ou Arrivée Officielle) par édition en Loire-Atlantique à compter de l'édition 2023.

Accueillir l'Arrivée officielle de La Solitaire du Figaro pour l'édition 2023, événement aussi prestigieux qu'incontournable dans l'univers du nautisme, c'est pour la ville de Piriac-sur-Mer une grande fierté et une nouvelle preuve de la pertinence de son ambition maritime et littorale.

L'arrivée officielle de la 54^{ème} édition de l'année 2023 sera ainsi organisée sur la commune de Piriac-sur-Mer.

Dans ce contexte, le Département, la Ville et Loire atlantique Nautisme et Les Ports de Loire-Atlantique se sont rapprochés afin de fixer via la présente convention les conditions d'un partenariat local.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

OC Sport Pen Duick organise, sous l'égide de la Fédération Française de voile (FFV) et dans le cadre d'une location gérance confiée par la société Pen Duick, la Solitaire du Figaro.

Créée en 1970, la Solitaire du Figaro est une course au large, en solitaire, par étapes, à la voile sur bateau de Classe Figaro Bénéteau 3 d'une longueur hors tout de 11 mètres, inscrite au calendrier fédéral. La Solitaire du Figaro est une course au large composée de 3 à 4 étapes, en France et/ou à l'étranger, déterminées et décidées annuellement. L'avis de course détermine chaque année les parcours et les points de passage. L'épreuve est inscrite au Championnat de France Elite de course au large.

La 54ème édition de la Solitaire du Figaro est prévue du 23 août au 17 septembre 2023. Trois étapes sont au programme selon les dates prévisionnelles suivantes :

- Étape 1 : Caen - Kingsale (du 27 au 31 août 2023)
- Étape 2 : Kingsale – Baie de Morlaix (du 03 au 07 septembre 2023)
- Étape 3 : Baie de Morlaix – Piriac-sur-Mer (du 10 au 14 septembre 2023)

Le Grand Départ partira de la Ville de Caen le 27 août 2023, l'Arrivée officielle est prévue, quant à elle, le 13 septembre 2023, à Piriac-sur-Mer.

Un village évènementiel de course grand public constitué de stands et ponctué d'animations sera installé, après accord des autorités administratives compétentes, à proximité des bateaux et prévu sur le port de Piriac-sur-Mer du 13 au 17 septembre 2023. Le montage du village aura lieu du 7 au 12 septembre 2023 et son démontage du 18 au 19 septembre 2023.

Afin d'accueillir l'Arrivée officielle de la Solitaire du Figaro et des bateaux à Piriac-sur-Mer, les signataires de la présente convention définissent et mettent en œuvre un partenariat local pour organiser l'exécution du cahier des charges techniques ainsi que la mise en place et l'animation du village évènementiel de course ouvert aux marins ainsi qu'au grand public.

La présente convention définit les termes et les conditions du partenariat local, relatifs à l'organisation de l'accueil de l'Arrivée officielle de la Solitaire du Figaro et des bateaux à Piriac-sur-Mer pour l'année 2023. Elle s'articule autour des axes suivants, exposés plus en détail dans la suite de ce document :

- Ambition commune des Parties ;
- Répartition des rôles entre les Parties ;
- Définition des engagements respectifs des Parties ;
- Financement de l'évènement

ARTICLE 2 : L'AMBITION COMMUNE DES PARTIES

Le partenariat local a une grande ambition en faveur d'un avenir durable de la mer et du littoral et du développement de la pratique sportive nautique. Il souhaite faire de la Solitaire du Figaro un vecteur pour contribuer aux orientations stratégiques du territoire.

Le développement durable en tant que mode d'organisation de la société, propose de répondre de manière efficiente aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Aujourd'hui, cette transition vers un modèle plus durable est nécessaire pour vivre dans un monde plus équitable et préserver notre planète et ses ressources naturelles. L'évènement de La Solitaire du Figaro est porteur de valeurs qui font écho aux enjeux climatiques. À ce titre, il constitue une opportunité unique de repenser la manière de s'engager et d'interagir avec les parties prenantes sur les questions environnementales et sociales et doit permettre de sensibiliser largement et d'encourager aux changements des comportements pour accélérer les actions en faveur du climat et de la préservation des ressources.

Le Département s'est engagé à faire de la Loire-Atlantique, un territoire maritime et nautique au rayonnement régional et national. Pour la collectivité, le développement du nautisme s'ancre à la croisée de plusieurs politiques publiques départementales et notamment le sport, le tourisme durable, la gestion intégrée maritime et littorale et les voies navigables. Il s'agit, concrètement, de favoriser le développement de la culture nautique et de la diffuser à l'échelon départemental, au travers du prisme de la course au large notamment, afin de renforcer les pratiques dans le domaine, d'en faciliter l'accès et d'en faire partager collectivement les valeurs.

L'accueil de la Solitaire en Loire-Atlantique devra concourir à l'engagement départemental en faveur du développement local et des publics prioritaires de l'action départementale et communale. Pour cela, une attention particulière sera portée à l'association et à la mobilisation des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des personnes en insertion ainsi que des scolaires. La définition et la programmation du Village Arrivée doivent notamment veiller à réserver une place particulière à l'accueil de ces publics.

La Ville souhaite par son engagement montrer la diversité du littoral de Loire-Atlantique et la spécificité de Piriac-sur-Mer, à la pointe de la presqu'île guérandaise. L'économie de Piriac-sur-Mer est avant tout tournée vers le tourisme et le nautisme. La ville a également un tissu associatif fort, qu'une cinquantaine d'associations animent toute l'année. En se portant candidate pour accueillir la course de la Solitaire du Figaro, Piriac-sur-Mer souhaite mettre en lumière ses atouts pour se faire connaître et dynamiser son économie, vecteur essentiel à une vie locale prospère.

Piriac-sur-Mer possède des infrastructures nautiques de qualité et une grande diversité de prestations :

- Un port, classé 4ème port de France et 2ème des ports du département.
- Une base nautique, parrainée par Damien Seguin, navigateur émérite et gérée par « Nautisme en Pays Blanc », classé 1ère place en tant qu'école de voile régionale et 3e place au rang national qui a développé le handivoile, la formation de futurs moniteurs et la découverte des métiers de la mer aux personnes en réinsertion.

C'est au regard des atouts qu'elle offre, que Piriac-sur-Mer souhaite assoir une notoriété déjà bien établie dans le monde du nautisme.

Enfin, la Ville souhaite initier à la découverte de son patrimoine architectural, sa toponymie, son littoral et ses coutumes. Située aux portes des marais salants de Guérande et du parc régional de Brière, elle revendique son histoire, sa singularité et défend son environnement. Labellisée Petite Cité de Caractère et Famille Plus, elle se veut festive et familiale à l'image des Piriacais qui savent cultiver leur art de vivre.

Loire-Atlantique Nautisme s'attache à valoriser la destination nautique en soulignant les vingt ans du nouveau bassin du port. La société veut travailler à laisser à voir la présence et les activités de Loire Atlantique Nautisme.

En tant qu'autorité portuaire regroupant 13 ports maritimes et fluviaux du territoire départemental, le Syndicat Les Ports de Loire-Atlantique porte l'ambition de relever le défi portuaire en s'appuyant sur sa capacité d'action unifiée et son objectif de mutualisation de la gestion portuaire, respectant néanmoins l'identité et les spécificités de chacun de ses ports. Ainsi, à travers cette organisation, Les Ports de Loire-Atlantique agissent pour adapter les ports relevant de son autorité aux évolutions profondes sociales, économiques et environnementales et aux nouvelles pratiques du monde de la plaisance et du nautisme

- Développement d'offre de services aux usagers.

- Portage d'investissements lourds d'entretien et de gestion portuaire
- Protection de l'environnement et du cadre de vie
- Gestion des espaces publics dans les interfaces Ville-Port
- Soutien des évènements nautiques

Aux côtés de son exploitant du port de Piriac-sur-Mer, Loire-Atlantique Nautisme, le Syndicat mixte souhaite faire de l'accueil de la Solitaire du Figaro au sein du port de Piriac-sur-Mer un évènement au service du développement local et de l'identité maritime et portuaire du territoire. Pour cela, le Syndicat s'attache à promouvoir l'accessibilité pour toutes et tous à la plaisance et l'impératif de sa durabilité environnementale.

Cap Atlantique accompagne la Ville de Piriac-sur-Mer en mettant en valeur le dynamisme économique de la filière nautique sur le territoire et en favorisant le développement local par les retombées économiques de l'évènement.

ARTICLE 3 : REPARTITION DES RÔLES DES PARTIES

3.1. Rôle du Département

Le Département est organisateur local pour l'accueil de la Solitaire du Figaro en Loire-Atlantique. À ce titre, il est notamment responsable, en concertation la Ville, de réaliser l'installation et l'animation du village évènementiel, ouvert pour partie au grand public. En conséquence, le Département assume les rôles suivants :

- Organisation et suivi de la mise à disposition des moyens humains, techniques et matériels (terrestres et maritimes), répertoriés dans le cahier des charges défini par convention entre le Département et OC Sport Pen Duick ;
- Coordination, gestion et suivi des autorisations administratives et juridiques nécessaires à l'accueil de la course et du village évènementiel (animations nautiques et terrestres excluant celles organisées par OC Sport Pen Duick), en liaison étroite avec les entités gestionnaires des sites d'implantation et dans la limite du budget fixé par le Département ;
- Organisation et pilotage de la gouvernance locale avec ses partenaires pour la bonne mise en œuvre de l'accueil terrestre et maritime ;
- Coordination de la valorisation de l'accueil de la course en Loire-Atlantique avec les autres partenaires locaux pour informer les visiteurs et les habitants du territoire et valoriser les engagements de chacune des Parties ;

3.2. Rôle de la Ville

En lien avec le Département, organisateur local, la Ville, partenaire hôte, concourt par tous les moyens appropriés à sa disposition, afin de garantir l'accueil de l'Arrivée officielle de la Solitaire du Figaro et des bateaux dans les meilleures conditions. Elle met à disposition des moyens appropriés et relevant de ses compétences, sur le volet de l'organisation terrestre.

3.3. Rôle de LAN

En lien avec le Département, organisateur local, LAN, exploitant portuaire hôte, gestionnaire, des quais, des infrastructures et des équipements portuaires, concourt par tous les moyens appropriés pour garantir l'accueil de l'Arrivée officielle de la Solitaire du Figaro et des bateaux, dans les meilleures conditions au regard de ses compétences, en particulier sur le volet de l'organisation nautique, mais également dans le domaine public portuaire terrestre. Le port doit ainsi mettre à disposition l'ensemble

de son espace parking et une partie de sa zone technique pour permettre l'implantation du village de la Solitaire du Figaro.

3.4. Rôle du Syndicat

En lien avec le Département, organisateur local, le syndicat est mobilisé au titre de son rôle d'autorité concédante, en charge, notamment, de la police portuaire. A ce titre, il exercera, un rôle de police d'exploitation du port, de conservation du domaine public maritime, de police du plan d'eau et des marchandises dangereuses.

3.5. Rôle de Cap Atlantique

En lien avec le Département, organisateur local, Cap Atlantique peut mobiliser ses partenaires au titre de sa compétence de développement économique du territoire. Cap Atlantique est un partenaire incontournable au titre de son action en faveur du tourisme. Il apporte à ce titre sa participation financière à la Ville dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 4 : EXECUTION DU CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

Conformément à la convention de partenariat 2023-2026 établie entre le Département de Loire-Atlantique et OC Sport Pen Duick, le Département est organisateur local de l'accueil de la Solitaire du Figaro en Loire-Atlantique. Il est responsable de la bonne mise en œuvre et de la prise en charge par le Partenariat local du cahier des charges techniques défini avec OC Sport Pen Duick.

La mise en œuvre du cahier des charges est définie et organisée entre les Parties comme suit :

4.1. Autorités territoriales

Le Département s'assure de leurs concours et facilite les relations avec les autorités locales susceptibles d'intervenir pour le bon déroulement de l'événement (supports techniques, logistiques matérielles, ordre public et sécurité à terre, police portuaire etc.) notamment pour toutes les opérations portuaires qui se dérouleront durant le séjour des bateaux.

Un coordinateur assure la liaison permanente avec les organisateurs et la Ville.

Le Département prend en charge une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) Direction technique et Régie de site pour la préparation et l'exécution de l'accueil du Village Arrivée dans le cadre d'un marché public, au profit de la Ville et du Département.

4.2. Organisation nautique

Conformément à la convention de partenariat 2023-2026 entre le Département de Loire-Atlantique et OC Sport Pen Duick, OC Sport Pen Duick est organisateur général de la course La Solitaire du Figaro pour l'édition 2023. Il revient au Partenariat local de mettre en œuvre les actions listées ci-dessous afin d'accueillir l'Arrivée officielle de la Solitaire du Figaro et les bateaux.

4.2.1. Accueil portuaire

LAN transmet à OC Sport Pen Duick un plan des installations portuaires. Ce document permettra à OC Sport de réaliser, en lien avec les membres de la commission Nautique/Portuaire, le plan d'implantation de la flotte des bateaux Beneteau Figaro 3 et des bateaux accompagnateurs. Ce plan comporte le détail des pontons, des sanitaires, des zones de carburant et de grutage.

Ce plan d'implantation finalisé est transmis par le Département à l'ensemble des membres de la commission Nautique/Portuaire.

4.2.2. Zone technique

Le Syndicat met à disposition, en lien avec la SEML Loire Atlantique Pêche et Plaisance, la Zone Technique du port de la Turballe, au titre de son exploitation par ailleurs de cet équipement. Elle est mise à la disposition des concurrent.e.s de l'arrivée de l'organisation jusqu'au lendemain de son départ pour leur permettre de réparer les bateaux dans les meilleures conditions possibles. Ce site est fermé et gardienné la nuit s'il est utilisé.

Surface : Le Syndicat met à disposition, en lien avec la SEML Loire Atlantique Pêche et Plaisance, trois places à terre pour accueillir des Figaro Bénéteau 3 sur bers fournis par OC Sport Pen Duick et/ou les concurrent.es.

Équipements : Le Syndicat met à disposition, en lien avec la SEML Loire Atlantique Pêche et Plaisance, les équipements suivants :

- Points d'eau et d'électricité
- Éclairage
- Barrières pour poser les mâts si besoin
- Une grue pour le mâtage et le démâtage

LAN met à disposition les équipements suivants :

- Une grue pour les mises à terre ou sortie d'eau pouvant soulever 12 tonnes et pour des bateaux inférieurs à 2 mètres de tirants d'eau
- Zone de carénage pour la mise à l'eau et la sortie des bateaux
- Points d'eau et électricité
- Éclairage

Il fournit à titre gracieux les manutentions, la mise à disposition de la zone technique et le grutage pour les concurrent.es et l'organisation dans le cadre des contrôles de jauge dans la limite de 3 maximum pour l'Arrivée.

La zone de carénage doit pouvoir être utilisable par LAN sur la durée de l'événement (montage et démontage incluses) hormis sur les heures d'ouvertures au grand public.

4.2.3. Note technique pour les concurrent.es

Une note technique est élaborée par LAN et adressée à l'organisation d'OC Sport Pen Duick spécifiant les points suivants : informations d'accès au port, par mer et par route, places de port disponibles à terre et en mer, situation géographique et plan de la zone technique, procédures des manutentions.

4.2.4. Places de port

LAN met à disposition le nombre de places suivants :

- Prévisionnel transmis par OC Sport Pen Duick à l'issue de la date limite des inscriptions des concurrent.es
- Définitif à l'issue de la validation par OC Sport Pen Duick dans le cadre des dossiers d'engagement.

		Nombre à Piriac	à	Nombre à La Turballe	Taille	Tirant d'eau
Figaro Beneteau 3 (foiler)		25 à 40		10 à 15 en arrivée basse à Piriac Transfert à marée haute ensuite	10,85 x 3,75m	2,50m

Bateaux accompagnateurs	Direction de course (We explore)	1*1	Si météo défavorable, repli sur La Turballe	18,30 x 8,58m	1,50m
	Média (Express)		1	24 x 9m	1,30m
Semi-rigides	Sécu 1	1		10,40m (600 cv)	
	Sécu 2	1		7,50m (250 cv)	
	Sécu 3	1		6m (115 cv)	
Moyens de l'état		1*2		À déterminer	

LAN garantit la mise à disposition des places au plus tôt 3 jours avant, au plus tard 2 jours avant et jusqu'à 10 jours après l'Arrivée officielle au plus tard.

4.2.5. Clubs nautiques locaux, mise à disposition des bateaux et moyens humains

Le Département garantit la mise en relation d'OC Sport Pen Duick avec les clubs nautiques locaux et/ou les associations locales avec l'appui de l'instance fédérale départementale. Pour ce faire, le Département s'appuie sur le comité départemental de voile en matière de moyens nautiques de sécurité et pour le comité de course et sur des prestataires privés en matière de presse et médias.

La mise en relation a pour objectif :

- assurer le contrôle technique d'arrivée ;
- mettre des bateaux en règle avec la législation en vigueur, disposant d'un équipage pour leurs missions, avec les objectifs de tendre vers les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Arrivée	Passagers	Type	Matériel	Équipage fourni
Presse / TV	3	6	- 8m mini - Cabine - Vitesse > 15 nœuds	Navire NUC et conforme et assuré. Capacité total de 8 personnes mini, Places assises pour tous et armement de sécu pour 8 Navire équipé d'une VHF fixe avec ASN/ GPS carto. Stable à l'arrêt et en navigation. Navire manœuvrant. Mâtèreau pour accueillir pavillon de l'organisateur (visible 360°).	Membre d'équipage : - 1 pilote diplômé marine marchande à jour. (Capitaine 200 minimum). (avec 3 ans de permis minimum) Personne majeure uniquement. - 1 co-pilote avec à minima un permis côtier. Personne majeure uniquement.
Comité de course	1	6	- 7,5m mini Vitesse « croisière » : 12 nœuds minimum	Capacité de navigation de jour et de nuit. Navire conforme et assuré pour la fonction requise. Armement de sécurité, à minima, de type côtier avec armement pour 8 personnes. Navire équipé d'une VHF Fixe avec antenne au plus haut du bateau. Navire équipé d'un GPS cartographique. Ligne de mouillage adapté avec guindeau pour fond de 25m. 3 drisses de disponible pour accueillir la pavillonnerie (visible à 360°).	Membre d'équipage : - 1 pilote avec à minima un permis côtier (avec 3 ans de permis minimum). Personne majeure uniquement. - A minima 1 aide aux procédures d'arrivées avec expérience dans le domaine maritime. Personne majeure uniquement. - Au maximum 2 aides aux procédures d'arrivées pour permettre le partage de compétences aux membres des comités de course locaux.
Sécurité / Surveillance	4	0	- Semi-rigide - 5,5m mini - 60cv mini	Capacité de navigation de jour et de nuit. Navire conforme avec la réglementation en vigueur et assuré pour la fonction requise. Armement de sécurité, à minima, de type côtier avec armement pour 4 personnes. Mâtèreau pour accueillir le pavillon de l'organisateur (visible 360°).	Membre d'équipage : - 1 pilote : Professionnel de la mer, avec à minima un permis côtier (avec 3 ans de permis minimum) et ayant reçu les exigences préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP ou équivalent). Personne majeure uniquement. - 1 co-pilote avec à minima un permis côtier. Personne majeure uniquement.

- mettre à disposition de moyens humains afin d'aider, à la demande, la Classe à procéder à des contrôles de jauge lors de l'escale.

Une fois accrédités par OC Sport Pen Duick, la gestion des embarquements est effectuée par OC Sport Pen Duick. Les places à quai dans le port pour ces bateaux sont prises en charge par le partenariat local, le lieu d'embarquement est défini avec OC Sport Pen Duick et la capitainerie.

¹ Si la météo le permet, avis ferme 48 heures avant le mercredi 13 septembre

² Si inférieur à 10 mètres et 2 mètres de tirant d'eau. Dans le cas contraire, repli sur La Turballe

4.2.6. Autorisations

LAN délivre une autorisation d'occupation temporaire relative aux quais, à la demande du Département.

4.3. Organisation terrestre

L'accueil de la Solitaire du Figaro se traduit par la mise en place, pour l'Arrivée officielle, des installations suivantes :

- Un espace, déterminé en accord avec OC Sport Pen Duick, proche des bateaux, libre de toute occupation et accessible au public sur lequel le village de la course sera installé ;
- Un espace privé pour l'organisation dont la Direction de course ;
- Différents équipements (bureaux, matériels et mobiliers) pour le comité d'Organisation
- Un espace privé Partenaires / sponsors ;
- Des espaces sur les quais pour l'organisation du centre technique d'assistance et le stationnement des véhicules d'assistance ;
- Des voies d'accès sur le village et des parkings pour les exposant.es, pour l'organisation et la presse ;
- Des équipements et des installations de sanitaires et des prestations d'entretien pour leur bon fonctionnement durant toute la durée d'ouverture du village ;
- L'arrivée et le raccordement électriques, l'arrivée et le raccordement en eau ;
- Des prestations pour le bon entretien du village et d'aménagement (décorations florales, matériels et mobiliers).

Leur installation se fait sur le port de Piriac-sur-Mer en vue du stationnement de bateaux de course et de l'implantation du village (cf. plan en annexe).

OC Sport Pen Duick fournira au plus tard le 16 mai le schéma d'implantation définitif du Village.

4.3.1. Mise à disposition des dépendances domaniales et autorisations

Dans le cadre du partenariat, LAN et le cas échéant la Ville de Piriac-sur-Mer mettent à disposition gracieusement les dépendances domaniales nécessaires au stationnement de bateaux de course et de l'implantation du village comme précisées dans le plan annexé. Cette mise à disposition est formalisée par LAN par la délivrance d'une ou plusieurs Autorisation d'Occupation Temporaire, après avis du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

Le Département, au titre de sa mission d'organisateur local, est responsable auprès des autorités publiques du territoire de l'accueil de la Solitaire selon les dates précisées en préambule. Ainsi, il assurera la coordination, la gestion et le suivi des autorisations administratives et juridiques nécessaires à l'accueil des villages évènementiels, en dehors des autorisations relevant de la responsabilité d'OC Sport Pen Duick, en liaison étroite avec les entités gestionnaires des sites d'implantation, et sur la base des documents transmis par OC Sport Pen Duick. À ce titre, il réalise et suit les démarches suivantes :

- Déclaration de manifestation sur la voie publique auprès de la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire et de la Mairie ; selon le dimensionnement (jauge) défini avec OC Sport Pen Duick ;
- Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire auprès de Loire-Atlantique Nautisme ;
- Dépôt du dossier de sécurité auprès de la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire après remise par OC Sport Pen Duick

4.3.2 Village ouvert au grand public

Le Village grand public, situé à proximité immédiate des pontons, doit comprendre a minima :

- Une scène principale / Podium : la Ville met à disposition et l'AMO installe un podium couvert pour accueillir des animations (ex : Remise des prix, un plateau radio, concert, etc.). Le plateau est pourvu d'un espace attenant fermant à clé accueillant la régie son.
 - o Pour l'Arrivée Officielle, il doit permettre l'accueil de 2 remises des prix grand public (Étape et Générale).

- Les besoins techniques en sus de ceux formulés en lien à la sonorisation du village sont les suivants : 1 ligne Numeris et 1 ligne ADSL 8Mo dédiée.
- Un village commercial sur lequel sont installés un espace de restauration, les tentes des partenaires privés d'OC Sport Pen Duick ainsi que les tentes des partenaires notamment associatifs du partenariat local. La ville a à sa charge la location des tentes des partenaires du partenariat local et bénéficie d'un tarif privilégié pour les tentes montées directement par France Location. Ces tentes destinées aux associations locales font l'objet d'une refacturation de la part d'OC Sport Pen Duick au Partenariat local à l'euro non soumise à TVA (article 267 du CGI).
- Hormis le coût définit pour l'espace Partenaire/Sponsors, le coût au m2 pris en charge par le Partenariat local n'excède pas 108 euros TTC.
- Un espace d'accueil et d'information : le Département réserve auprès du prestataire d'OC Sport Pen Duick une tente sur le village. Cet espace, aménagé, animé par le Partenariat local accueille et informe le public notamment sur les animations et les principaux rendez-vous du village.
- Des espaces dédiés aux animations,
- L'espace du partenariat de Loire-Atlantique : d'une surface de 150 m² au sol.
- Des espaces de déambulations à proximité de la flotte des bateaux.

4.3.3. Espace Organisation et direction Course

Les installations destinées à l'organisation de la course, qui pourront être installées sur le village ou dans des structures existantes, sont définies en concertation avec le Département. Le Département garantit la mise à disposition des espaces organisation et direction de course à OCS. Le Partenariat local fournit au département ces espaces de la manière suivante :

Le détail des aménagements et équipements attendus sur le Village Arrivée sont précisés ci-après :

	Nb de personnes	M2 minimum	Tables et chaises minimum	Armoire à clé	Internet et ligne fixe	Multiprises	Photocopieurs	Accès Arrivée finale	Espaces dédiés
Bureau organisation générale	12	30	8 tables et 12 chaises	1	Haut débit et 1 ligne fixe	6	1	Du lundi 14h précédant l'ouverture du village au dimanche de fermeture du village vers 18h	Maison du patrimoine mezzanine
Bureau direction de course	8	20	5 tables et 8 chaises		Haut débit	5			Capitainerie
Bureau Classe Figaro et skipper	10	30	5 tables et 10 chaises	1		5			Maison du patrimoine espaces 1 et 2
Bureau FFVoile	5	15	4 tables et 5 chaises			2			Bibliothèque 2 (16m ²)
Bureau VHF	4	10	5 tables et 4 chaises			5			Espace jeune
Salle de presse	30	50	15 tables et 30 chaises			15	1		Bibliothèque

Bureau Médecin	2	5	1 table et 2 chaises			1			Maison du patrimoine espace 3
Bureau production vidéos et photos	10	30	8 tables et 10 chaises	1	Débit symétrique (upload et download) de 20 Mbits/sc	8			Espace jeune

Espace partenaires / sponsors

Un espace de 120m² minimum est intégré au sein du village et mis à disposition de OC Sport Pen Duick, meublé, comme suit :

- Un espace équipé en tables basses, canapés, velum, décorations florales, un écran plasma (50') sur pied, prise HDMI, un bar d'environ 4m, 8 manges debout 16 tabourets et d'un éclairage d'ambiance.
- Une réserve derrière le bar fermant à clé de 12 m² comprenant un double évier avec arrivée et évacuation d'eau, 2 frigidaires (minimum 280L chacun) et 2 tables de 2m x 0,8.

L'espace partenaires est complété par une terrasse extérieure clôturée, fermée par des plantes et/ou barrières basses ou cordage, et équipée de mobilier extérieur en bois /ou style bois, tables basses, chaises et de parasols. Toutes les cloisons intérieures de cet espace sont recouvertes de coton gratté.

Le Partenariat local prend en charge et exécute le coût de l'espace partenaires (équipements et aménagements compris) jusqu'à hauteur de 20 000€ TTC. Dans l'hypothèse où son implantation nécessiterait un surcout lié à des contraintes techniques en matière de dénivelé du sol et en l'absence d'alternative satisfaisante, le partenariat local s'engage à prendre en charge les dépenses strictement liées à ce surcout.

4.3.4. Fourniture des armoires électriques pour le village de tentes

Le Département, en lien avec la Ville et LAN, s'assure de la commande et de la prise en charge de l'installation de la ou des armoires électriques. Les câblages nécessaires au raccordement de chaque structure ou pavillon implantés dans le cadre du village de tentes sont assurés par le prestataire choisi par OC Sport Pen Duick pour toute la distribution électrique du village de la course. Les consommations de fluides sur les bassins utilisés pour la course sont à la charge du Département. À cette fin, OC Sport Pen Duick autorise d'éventuels partenariats avec des opérateurs fournissant ces services, non concurrents des partenaires de l'événement.

4.3.5. Entretien du site

La Ville prend en charge et garantit le nettoyage quotidien du site, des zones publiques, y compris les toilettes, dès l'installation de l'organisation générale et jusqu'à la clôture du Village, soit le 17 septembre pour l'Arrivée officielle.

4.3.6. Personnel, surveillance et sécurité

Le Département garantit et prend en charge une prestation auprès d'une société de surveillance pour la sécurité, le contrôle et la circulation du public dans les zones publiques et portuaires réservées à la course, ainsi que l'accès sur les pontons concurrents et dans la zone identifiée pour l'Arrivée officielle. Le gardiennage dans son ensemble doit être assuré dès le début du montage du village jusqu'à la fin du démontage. Une première réunion doit être organisée dès l'arrivée de l'organisation avec le.a chargé.e de sécurité OC Sport Pen Duick et le.a responsable sécurité du Partenariat local.

Le Département désigne un.e référent.e Sécurité qui a pour mission, entre autres, en lien avec le.a chargé de sécurité d'OCS de :

- Faire le lien avec le prestataire de sécurité en marché avec le département pour commander le besoin en gardiennage/surveillance
- Être l'interlocuteur privilégié avec le.a référent.e sécurité du prestataire en marché avec le département
- Organiser une première réunion dès l'arrivée de l'organisation avec le.la chargé.e de sécurité d'OC Sport Pen Duick.
- Participer à la réunion quotidienne organisée, chaque matin, entre, le.a référent.e Sécurité du département, le.a chargé.e de sécurité d'OC Sport Pen Duick, le.a chef.fe de projet Solitaire du Figaro du Département et l'équipe d'organisation.
- Être garant.e du gardiennage des installations du début du montage jusqu'à la fin du démontage, ainsi que de la sécurité et du contrôle des flux sur le site (dans les zones publiques et portuaires réservées à la course, ainsi que l'accès sur les pontons concurrents et dans les zones d'arrivées et de départ).

Durant la présence de l'organisation, un point est fait, chaque matin avant l'ouverture au public, entre le.a chargé.e de sécurité d'OC Sport Pen Duick, le.a référent.e Sécurité de la commune hôte, le.a chef.fe de projet Solitaire du Figaro du Département et le.a référent.e Sécurité du prestataire Sécurité, avec tenue d'une main courante et rédaction d'un rapport final par le.a chargé.e de sécurité d'OC Sport Pen Duick.

4.3.7. Zone de stationnement

La Ville garantira la mise à disposition de places de stationnement pour les exposant.e.s, pour les véhicules d'assistance, pour l'Organisation et la presse ainsi que le gardiennage et le filtrage des parkings concernés dès l'arrivée des véhicules. 120 places maximum sont à prévoir à proximité du village, réparties comme tel :

- 40 places pour les exposants
- 40 places pour les véhicules d'assistance
- 40 places pour l'organisation et la presse
- 40 places à destination des plaisanciers

Le gardiennage et le filtrage de ces espaces est pris en charge par le Département.

La Ville s'assure de la publication des arrêtés nécessaires à la mise à disposition des espaces de stationnement.

4.3.8. Barriérage

Un barriérage est prévu et installé sur toutes les zones sensibles du port. Une zone de barriérage est définie autour du village de la course. La répartition barrières hautes/ barrières basses est définie collégalement avec le Département et OC Sport Pen Duick. Les banderoles des partenaires de la Solitaire du Figaro sont posées sur ces barrières qui leur sont réservées.

La Ville s'assurera de la prise en charge du barriérage, en lien avec l'AMO.

4.3.9. Pavoisement

La Ville a la responsabilité de pavoiser la commune hôte et les abords du port et du village, en mettant à disposition de l'organisation générale les supports et des moyens pour l'aider à installer dès le début de la manifestation les drapeaux officiels de la course, à l'exclusion de tout autre drapeau sur des supports. Le plan de pavoisement est proposé par OC Sport Pen Duick en lien avec le Département et la commune hôte. Ce plan de pavoisement ne concerne pas le pavoisement quais/pontons et village événementiel faisant l'objet d'un article spécifique dans l'accord-cadre.

4.3.10. Sonorisation

La Ville réalise et prend en charge la sonorisation de l'ensemble du village de La Solitaire du Figaro, pour l'Arrivée officielle. La sonorisation doit être modulable : le village commercial, le podium et l'espace organisation doivent constituer des zones sonores indépendantes, la régie son permettant de faire toutes les combinaisons possibles de ces différentes zones.

La régie son doit être accessible à l'animateur.ice du village qui peut s'appuyer sur un.e technicien.ne présent pendant les heures d'ouverture du village.

La Ville fait son affaire des autorisations et déclarations auprès de la SACEM et de la SACD nécessaires à l'animation et à la sonorisation de l'ensemble du village et prend à sa charge le paiement des droits afférents.

4.3.11. Animations village

Le Département organise la mise en place d'une offre d'animations notamment culturelles, sportives ou autres intégrée au village de la course. La Ville, grâce à son réseau d'acteurs et d'associations locales, est force de propositions dans la construction de ce programme d'animations.

Ces animations prévues dans le cadre du calendrier estival ou spécialement mises en place à l'occasion de la venue de la course, doivent constituer un programme homogène et équilibré, autour de l'agenda strictement sportif présenté par OC Sport Pen Duick (arrivée, remise de prix, briefing, départ, etc.)

La Ville et le Département, assurent la prise en charge financière des animations selon une répartition validée en commission animation. Ce programme doit parvenir à OC Sport Pen Duick 1 mois avant l'ouverture du village.

Le programme d'animations comporte des éléments différents :

- Des animations fixes ouvertes chaque jour
- Des rendez-vous ponctuels d'animations culturelles, sportives ou autres
- Des animations en lien aux thèmes portés à travers le partenariat et en particulier le nautisme, le développement durable et la protection de l'environnement.
- Des animations sur scène

Le programme est défini par la commission animation (définie dans l'article 8). De plus, et en concertation, la Ville ainsi que le Département peuvent également engager des actions qui sont financées intégralement et indépendamment par chaque partenaire.

4.3.12. Signalétique village

Le Département prend à sa charge la création de la signalétique directionnelle et sur le village.

Le Partenariat Local prendra à sa charge l'impression de la signalétique directionnelle et sur le village ainsi que la création (maquettage) du programme des animations. Il prendra également à sa charge l'intégralité de la pose de la signalétique. Des stop trottoirs seront mis à disposition de la Ville par le Département pour y présenter le programme des animations.

4.3.13. Restauration

Le Département, en accord avec la Ville, a fait le choix de ne pas proposer d'offre de restauration supplémentaire au restaurant officiel de la course sur le village. L'objectif étant de permettre aux commerçants locaux de bénéficier de la présence de cet événement sur la commune.

4.4. Soirée officielle

Le Département prend en charge l'organisation de la soirée officielle de l'Arrivée officielle (350 personnes *a minima*). Dans la mesure du possible, des disponibilités et des coûts inhérents, les soirées officielles sont organisées dans un lieu représentatif du territoire escale.

4.5. Communications téléphoniques

La totalité de l'installation des moyens de communication (lignes téléphoniques, installation de réseaux Wifi, lignes, fax,) est à la charge du. OC Sport Pen Duick donne avant le 15 juin un schéma d'implantation des espaces et des connections.

Le Département s'assure de la prise en charge et de la maîtrise d'œuvre par le Partenariat local des coûts de communications, strictement limitées aux besoins de l'organisation générale.

À cette fin, OC Sport Pen Duick favorise les relations contractuelles entre le Partenariat local et son opérateur.

4.6. Hébergement et restauration

Le Département organise et prend en charge l'hébergement dans la limite de 300 nuitées pour l'Arrivée officielle dans des hôtels deux et trois étoiles (ou hébergements équivalents) pour les stricts besoins de l'organisation sur la durée de l'accueil de la Solitaire (Arrivée officielle) et à proximité immédiate du village.

Il garantit, en outre, la transmission à l'organisation de la liste des hôtels, restaurants, locations de voitures et autres services pouvant être utiles aux concurrent.es, partenaires et journalistes. Elle veille au concours de l'Office de Tourisme dans cette tâche, le cas échéant.

ARTICLE 5 : PROMOTION DE L'ÉVÈNEMENT ET ACTIONS DE COMMUNICATION

En tant que partenaires escale de l'évènement, les signataires de la présente convention bénéficient de retours attendus en termes de communication établis au préalable dans la convention de groupement de commande 2021-2026 et de l'accord-cadre associé. Ce dernier définit l'ensemble des prestations de communication activables selon les rangs de partenariat établis pour l'accueil de la Solitaire du Figaro en Loire-Atlantique sur la période 2021-2026. Le détail des contreparties est joint en annexe de la présente convention.

La Ville, LAN et le Département s'engagent par ailleurs à promouvoir l'évènement afin d'informer et de mobiliser les habitant.es. Un plan de communication local est mis en œuvre en mobilisant les moyens disponibles (affichage public, promotion sur médias locaux, digital, valorisation éditoriale, etc.) de la Ville, de LAN et du Département. Les actions engagées à ce titre sont financées intégralement et indépendamment par chaque partenaire.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le Département est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses collaborateurs en vertu des obligations qui lui incombent au regard de la présente convention.

Les partenaires doivent réciproquement être assurés pour les conséquences de leur responsabilité civile au titre des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention.

Chaque Partie s'engage à communiquer aux autres son attestation d'assurance, sur simple demande, chaque partie faisant son affaire des franchises éventuelles négociées avec ses assureurs.

Chaque Partie reste responsable de son matériel utilisé dans le cadre de cette manifestation et contractera les assurances qu'elle jugera utile dans ce cadre.

ARTICLE 7 : FINANCEMENT DU CAHIER DES CHARGES

Les Parties prennent à leur charge le financement des actions qu'elles mettent en œuvre à hauteur de :

Ville	60 000€
Cap Atlantique, au profit de la Ville	20 000€
Département	120 000€
LAN	Contribution technique
LPLA	Prise en charge des moyens techniques et humains au titre de la police portuaire

ARTICLE 8 : GOUVERNANCE

La gouvernance de ce partenariat est la suivante :

- Comité de partenariat local piloté par le Département et composé des membres du partenariat local
- Trois commissions de travail se réunissant autant que de besoin, auquel le partenariat local participe. Elles traitent les objets suivants selon les pilotages suivants :
 - o Nautique / portuaire : pilotage Département / OC Sport Pen Duick, LAN
 - o Communication / protocole : pilotage Département,
 - o Animation / Village / logistique terrestre : pilotage Département

ARTICLE 9 : EVALUATION ET BILAN

Le Département conduira la démarche d'évaluation, en partenariat avec la Ville de Piriac-sur-Mer, LAN, LPLA et conjointement avec OC Sport Pen Duick, des conditions de réalisation de la manifestation sur un plan quantitatif comme qualitatif.

Un bilan conjoint sera réalisé à l'issue de l'édition annuelle et avant le 31 décembre 2023. Il comportera un bilan financier de l'évènement.

ARTICLE 10 : PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention signée par les Parties prend effet à la date de notification et arrivera à expiration lorsque la totalité des obligations des parties seront accomplies.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Les Parties ont la faculté de résilier la présente convention dans le cas de manquement grave aux présentes dispositions. Ils auront dû signifier préalablement au partenaire la nature des griefs qui lui sont reprochés par lettre recommandée avec accusé de réception afin de permettre à celui-ci de pallier le manquement relevé, dans un délai d'un mois.

Cette convention est résiliée de plein droit dans le cas où la manifestation serait annulée en cas de force majeure et dans le cas où la réglementation empêcherait la tenue de l'évènement notamment en cas de crise sanitaire.

En cas d'annulation totale ou partielle de l'évènement, la Ville s'engage à rembourser au Département la participation versée en proportion des dépenses déjà engagées par celles-ci avant annulation sur simple demande du Département.

ARTICLE 12 - CONTENTIEUX

La présente convention est soumise au droit français. En cas de contestation ou de litige quant à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, le tribunal administratif sera compétent.

Fait en cinq exemplaires

Nantes, le

Pour le Département Le Président Michel MENARD	Pour la Ville Le Maire Jean-Claude RIBAUT	Pour Cap Atlantique Le Président Nicolas CRIAUD	Pour LAN Le Directeur Emmanuel JAHAN	Pour Les Ports de Loire-Atlantique La Présidente Lydia MEIGNEN
--	---	---	--	---

Annexes

Plan d'implantation du village

Détails des contreparties de communication